

ACCORD DE COOPÉRATION

entre

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

et

TOULOUSE MÉTROPOLE

DÉCLARATION COMMUNE POUR UN TRAVAIL CONCERTÉ

29 juin 2018

ACCORD DE COOPÉRATION

Entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole

DÉCLARATION COMMUNE POUR UN TRAVAIL CONCERTÉ

En ouverture de la conférence nationale des territoires le 17 juillet 2017, le Président de la République invite les collectivités territoriales au pragmatisme collectif : « Je souhaite accompagner, encourager les initiatives, supprimer les verrous, qui contraignent les territoires dans leur souhait de s'organiser mieux, en vue d'une action publique plus efficace. Cette liberté sera laissée aux élus locaux, ..., pour innover en matière d'aménagement du territoire, ... et pour définir notre territoire de demain ».

Dans le droit fil de l'accord de 2015 qui a posé les fondations d'une coopération saine et fructueuse, notamment lors des transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe, sur les sujets de mobilité et sur le Plan de Déplacements Urbains, les Présidents du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de Toulouse Métropole conviennent d'engager des discussions dans l'objectif d'un accord approfondi, témoin de la nécessaire complémentarité des deux collectivités pour une action territoriale et sociale plus efficiente.

I- UN PROGRAMME DE TRAVAIL EN 4 AXES

Axe 1 : Relever le défi des mobilités

- Infrastructures routières et plan de Mobilités
- Mobilités douces
- Développement des transports collectifs

Axe 2 : Garantir une attractivité et un équilibre des territoires

- Développer les actions complémentaires pour favoriser l'attractivité des territoires
- Collaborer sur le développement des usages et des services numériques
- Relancer la coopération en matière de tourisme
- Construire un projet innovant pour accentuer le rayonnement international de la métropole

Axe 3 : Assurer une qualité de vie pour tous

- Garantir la ressource en eau
- Favoriser une politique de l'habitat plus efficace
- Œuvrer pour la transition énergétique, la qualité de l'air et le développement durable
- Soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine

Axe 4 : Garantir le « vivre ensemble »

- Développer l'accueil et la mixité sociale dans les collèges
- Faciliter l'accès à la culture
- Agir en faveur des quartiers urbains et prioritaires

II- LA METHODE ET LE CALENDRIER

Les 4 axes du programme de travail sont détaillés en annexe, et feront l'objet dès juillet d'un examen en commissions paritaires spécialisées pour permettre l'élaboration d'un plan d'actions.

Par ce travail de coopération et de partenariat, nos deux collectivités, dans le respect de leurs compétences et de leurs institutions entendent apporter une impulsion décisive au rayonnement de la métropole toulousaine et de la Haute-Garonne au plan régional, national, européen et mondial.

AXE 1 : RELEVER LE DÉFI DES MOBILITÉS

Par-delà la confirmation de l'accord TISSÉO-SMTC - Conseil départemental de la Haute-Garonne, avec un apport de 201M€, sur le développement des transports en commun sur le périmètre des transports urbains, il est proposé d'examiner les chapitres suivants :

1. Coordination des échelles de mobilité

Le réseau interurbain mis en œuvre par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, par délégation de la Région, interface le réseau Tisséo sur des points nodaux majeurs pour le fonctionnement global (Gare routière, stations de métro, etc.) ; il convient d'y apporter des complémentarités essentielles (lignes HOP notamment).

L'objectif est de préparer une structure de coordination « conférence des exécutifs » qui intègre Région, Conseil départemental de la Haute-Garonne et Tisséo pour travailler sur les enjeux de développement et de complémentarités de ces deux échelles de réseaux, avec une vision partagée à horizon 2028/2030.

2. Mobilités douces

Dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Tisséo se voit confier une nouvelle mission d'organisation des mobilités douces sur son périmètre d'intervention. De son côté, le Département a engagé un schéma global cyclable. L'objectif est de travailler à un schéma d'ensemble obéissant aux impératifs suivants :

- encourager, pour les déplacements domicile travail, le report modal véhicule léger → vélo ;
- cohérence du schéma entre des territoires ruraux, péri urbains et urbains ;
- mode de financement adapté aux différents territoires selon un principe de partage et d'intervention à préciser ;
- calendrier resserré.

Une réflexion sera conduite sur la recherche d'un mode de financement adapté à la diversité des territoires ainsi qu'aux responsabilités de chaque collectivité concernée : Tisséo sur l'urbain (Toulouse Métropole), le Département sur le rural avec les EPCI et un partage TISSÉO/Conseil départemental de la Haute-Garonne sur le périmètre périurbain de Tisséo (CAM + SICOVAL + SITPRT).

3. Covoiturage

Dans le cadre de sa politique de mobilité, TISSÉO a développé plusieurs dispositifs de soutien au covoiturage.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a adopté un premier plan de mise aux normes et de développement des principales aires de covoiturage du département.

Un dispositif d'usage est également en cours de déploiement.

L'objectif est de construire les bases d'une coopération entre les deux politiques et de tracer les lignes d'un programme de développement commun à moyen terme.

4. Infrastructures routières

Conformément à la loi, la voirie départementale située sur le territoire de la Métropole a été transférée au 1^{er} janvier 2017.

La Métropole et le Conseil départemental ont conclu, comme suite à la réunion du 16 novembre 2016, un accord sur les conditions humaines, matérielles et financières de ce transfert dans le cadre de la Commission bipartite locale d'évaluation des charges et des ressources transférées, présidée par la Chambre régionale des Comptes, sur la base des exercices comptables 2009-2015, soit 6 622 364€ par an pour 550 km et 142 ouvrages d'art.

La Métropole entreprend, pour répondre à une forte attente de ses communes membres, une démarche de programmation des aménagements de son réseau routier à court, moyen et long termes : le PARM (Plan d'Aménagement Routier Métropolitain).

Cette programmation est en cours. Elle révèle le besoin de développer de nouvelles infrastructures, y compris à partir ou sur le réseau transféré.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de sa compétence voirie transférée, avait particulièrement étudié plusieurs dossiers, le Pont sur la Garonne, la Voie du Canal Saint-Martory (VCSM) notamment.

L'objectif est, dans la perspective de l'adoption d'un contrat cadre Métropole / Conseil départemental de la Haute-Garonne :

- d'informer le Conseil départemental de la Haute-Garonne régulièrement sur le travail d'élaboration du Plan d'Aménagement Routier Métropolitain (PARM) ; en contre-partie, de conclure un accord de subventionnement de tout ou partie des projets du Plan d'Aménagement Routier Métropolitain (PARM) par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ; en particulier pour les projets relevant de l'ancien réseau départemental ;
- de porter un regard, sans délai, sur la problématique de franchissement de la Garonne au Nord de Toulouse, et de ses conséquences en termes de desserte du futur Parc des Expositions (PEX) ;
- de travailler, eu égard aux réserves foncières disponibles du Conseil départemental de la Haute-Garonne sous conditions de reprises et d'adaptation de la Voie du Canal Saint-Martory (VCSM) ;
- d'examiner, en coopération avec l'Etat, les scénarios de bouclage du boulevard Eisenhower sur l'A64 ;
- d'étudier ensemble, y compris dans le cadre des études multimodales initiées avec l'Etat et la Région, des solutions de désengorgement du Nord de la Métropole.

AXE 2 ; GARANTIR UNE ATTRACTIVITÉ ET UN ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Le développement démographique et économique du département de la Haute-Garonne repose depuis plusieurs décennies sur une complémentarité des territoires entre la métropole toulousaine, les territoires périurbains, ruraux et de montagne. La Métropole a besoin des territoires périphériques pour asseoir les bases de son rayonnement et les territoires ruraux et périurbains ont besoin de la Métropole et de ses retombées pour leur assurer un développement viable. La réussite du partenariat entre le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole vise à une recherche constante de ces équilibres territoriaux.

1. Créer une coordination des implantations économiques : les zones d'activités et les filières

Un des enjeux est de coordonner le développement économique sur le territoire départemental entre Toulouse Métropole et le Conseil départemental afin que chaque collectivité puisse intervenir dans un objectif notamment de complémentarité et de développement d'emplois in situ en collaboration avec la Région Occitanie et les territoires de projets.

La coordination recherchée sur les zones d'activités vise à une optimisation et à une thématisation du potentiel d'accueil :

- proposer les conditions optimales à l'implantation et au développement des entreprises,
- réaliser des parcs d'activités avec un maillage du territoire cohérent par rapport aux déplacements pendulaires ainsi qu'une thématisation de ces parcs,
- accompagner ces zones par des équipements, services de proximité et un cadre de vie qui permettent un développement du territoire durable afin de faciliter les mobilités, principaux freins aujourd'hui au développement économique de certaines zones de notre territoire.

L'enjeu est de travailler ensemble sur les stratégies d'implantation, en ayant un maillage du territoire en fonction de critères définis dans un schéma stratégique (activités consommatrices de fonciers, activités à forte valeur ajoutée, créatrice d'emplois plus ou moins délocalisables, etc.). Certains territoires périphériques à l'agglomération toulousaine disposent de tous les avantages pour accueillir ce type d'implantations moins adaptées à l'environnement urbain.

Concernant la coordination et la structuration des secteurs d'activités, les filières d'excellence fortement concentrées sur la Métropole (aéronautique et systèmes embarqués, numérique et santé) doivent pouvoir se déployer par des ramifications sur l'ensemble du territoire, par exemple à travers des activités de sous-traitance.

À cet égard, le développement d'un programme structuré de tiers lieux peut s'avérer décisif et déterminant, à la fois pour mailler le territoire et aussi pour apporter une série de réponse aux difficultés de mobilité pendulaire.

La réflexion doit porter sur la conception et la mise en place d'une coordination entre les deux collectivités.

Cette coordination, sur les deux thématiques citées pourrait consister en :

- l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires, zones artisanales, filières et tiers lieux ;
- l'arrêt d'un calendrier ;
- des modalités de mise en action.

De même, sur la santé, le volet silver économie doit être un axe fort, avec des réalisations concrètes orientées sur le développement économique. Il s'agit de positionner le département en territoire d'expérimentation de la silver économie, afin de proposer des alternatives contemporaines pour le maintien à domicile en milieu rural (lien avec l'économie numérique et l'objet connecté). Les expériences menées en la matière par la Métropole pourraient utilement servir de support à ces expérimentations.

2. Collaborer sur le développement des usages et services numériques

La transformation numérique constitue un enjeu essentiel pour le développement de l'ensemble du territoire départemental. Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement numérique, le Département doit élaborer en concertation avec les principaux acteurs un Schéma départemental des usages et services numériques.

Ce schéma stratégique s'entend comme un document de référence ouvert, un référentiel commun couvrant les enjeux du numérique sur l'ensemble du territoire départemental et portant sur les domaines d'activité de l'action publique.

La collaboration en ce domaine peut être, à minima, la prise en compte par le Schéma de la stratégie numérique engagée sur le territoire de la Métropole, en particulier en matière d'open Data.

3. Relancer la coopération touristique

De par la compétence Tourisme partagée entre les collectivités, l'attractivité et le développement touristique représentent des enjeux de complémentarité sur l'ensemble de département : territoire riche, (station de montagne, canal du midi, patrimoine architectural et culturel, tourisme d'affaires et industrie, etc.) qui sont tous potentiellement des atouts économiques.

En s'appuyant sur ces atouts, il faut travailler sur la complémentarité de l'offre, base d'une collaboration en matière de tourisme entre les deux institutions sur le territoire métropolitain.

La coordination des actions et des opérations de communication entreprises doivent se poursuivre et trouver une traduction opérationnelle par la mise en œuvre d'une convention spécifique qui portera sur des actions de promotion et de communication.

Toulouse Métropole s'engage à favoriser la promotion des actions de développement touristiques menées par le Conseil départemental et son Comité Départemental du Tourisme notamment sur les produits commercialisés en lien avec l'œnotourisme sur le Vignoble AOP Fronton, le tourisme fluvial, les chemins de randonnées pédestres et cyclables, les sites d'Aurignac, de St-Bertrand de Comminges et de Valcabrère, etc.

Le Conseil départemental et son Comité départemental du Tourisme s'engageront sur des actions partagées sur les pôles d'attractivité touristiques de Toulouse Métropole dans un objectif de complémentarité de l'offre.

4. Accentuer le rayonnement européen de la Métropole et du Département

Le Conseil départemental propose un appel à idées innovant pour structurer le thème.

La Métropole, conformément à l'avis de ses 37 maires, souhaite concentrer cette réflexion sur ses trois projets culturels majeurs :

- la Piste des géants,
- la Cité de la Musique sur le site de la prison Saint Michel,
- la reconversion en un site à dominante culturelle de l'ancien hôpital de la Grave, pour doter la capitale régionale du grand espace d'exposition qui lui manque.

L'objectif est de travailler :

1. l'appel à projet innovant,
2. l'analyse de chacun des 3 projets dans les perspectives d'une coopération approfondie entre la Métropole et le Conseil départemental sur l'un d'entre eux.

AXE 3 : ASSURER UNE QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

La qualité de vie pour tous est une finalité majeure de l'action publique sur laquelle nos deux institutions peuvent engager un travail collaboratif.

La forte attractivité démographique dont bénéficie le département et particulièrement l'agglomération toulousaine nécessite de partager certaines orientations d'aménagement compatibles avec les enjeux de transition écologique.

La question d'une offre de logements adaptée à différents publics est à cet égard majeure.

De même, la qualité de l'air, la maîtrise des pollutions et la préservation des espaces naturels sensibles sont des objectifs que nous devons partager activement.

La préservation de la ressource en eau dans les territoires ruraux et de montagne tout autant que sa distribution, notamment sur l'agglomération toulousaine, nous engage collectivement.

Enfin, la qualité de l'alimentation, attendue par nos concitoyens, ouvre des perspectives de développement économique particulièrement positives pour les filières agricoles locales.

Pour engager le travail collaboratif autour de ces différents enjeux, il est proposé de retenir les chapitres suivants :

1. Garantir la ressource en eau

Pour permettre la sécurisation de la ressource en eau en amont de la Garonne, le Département est maître d'ouvrage du projet « Garonne Amont » en tant que garant de la solidarité entre territoires ruraux et urbains.

Dans ce cadre, il est convenu que le Département informera régulièrement Toulouse Métropole en tant que bénéficiaire de la ressource en eau et qu'une coopération sera engagée.

Par ailleurs, pour progresser dans la structuration de la compétence Gémapi, qui participera aussi au maintien de la qualité de la ressource, à l'échelle du territoire haut-garonnais, une réflexion sera lancée sur les conditions d'entrée du Département dans le syndicat d'étude en cours de création par Toulouse Métropole et les EPCI concernés pour les bassins du Touch et de l'Hers Mort.

2. Favoriser une politique de l'habitat plus efficace :

Un travail partenarial sera mis en place dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques de planification en matière d'habitat et d'urbanisme. Sont particulièrement concernés les documents et dispositifs suivants :

- le plan départemental de l'habitat ;
- le plan départemental d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- la démarche « Logement d'abord » portée par Toulouse Métropole et avec le soutien du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

De plus, il est convenu d'engager une coopération entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole sur les projets situés dans les quartiers politique de la ville (cf. axe 4 – point 3).

Enfin, il est décidé de favoriser l'association des bailleurs sociaux liés aux deux collectivités (Métropole Habitat, Les Chalets et l'OPH31) à des projets d'intérêt commun et d'habitat durable, notamment autour de l'expérimentation de projets de rénovation et d'innovation énergétiques.

3. Œuvrer pour la transition énergétique, la qualité de l'air et le développement durable :

Le partenariat mis en place s'appuie sur les priorités suivantes :

- **l'amélioration de la sensibilisation des concitoyens métropolitains sur la qualité de l'air** : en lien avec l'agence ATMO Occitanie pour Toulouse Métropole et le Laboratoire départemental 31 EVA, construire un programme de sensibilisation de la qualité de l'air s'appuyant sur les plans climat respectifs du Département et de Toulouse Métropole.
- **des actions concrètes pour un développement durable** :
 - promouvoir la protection des espaces naturels sensibles dans la métropole, notamment des zones humides pour préserver la biodiversité, maintenir des trames vertes et bleues, préserver les espaces d'éco-pâturage, lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain en été ;
 - échanger les bonnes pratiques respectives dans les nouveaux projets publics de construction, en matière de bâtiments à haute performance énergétique et à haute qualité environnementale ;
 - engager une collaboration pour collecter et valoriser les bio-déchets dans les écoles et collèges de l'agglomération : le Département proposera ainsi aux communes membres de Toulouse Métropole des modalités d'association de leurs écoles à la démarche qu'il déploie au sein de ses collèges.

4. Soutenir l'agriculture urbaine et péri-urbaine :

Il sera proposé aux communes de Toulouse Métropole une association au déploiement d'Agrilocal 31 en direction des écoles.

Par ailleurs, pour favoriser le développement de l'agriculture biologique et les circuits courts, un groupe de travail sera mis en place entre le Département, Toulouse Métropole et ses communes membres qui le souhaitent pour étudier la structuration et l'approvisionnement des écoles et collèges. Les voies d'une implication du Marché d'Intérêt National de Toulouse seront recherchées.

AXE 4 : GARANTIR LE « VIVRE-ENSEMBLE »

Tous les rapports consacrés à la politique de la ville déplorent le manque de clarté des moyens mobilisés tout comme la complexité des dispositifs et intervenants.

Par ailleurs, si des mesures importantes ont été déployées comme la rénovation urbaine permettant notamment l'amélioration de l'habitat, les disparités se creusent et l'objectif de cohésion sociale n'est pas atteint.

Il est de la responsabilité de Toulouse Métropole et du Conseil départemental de la Haute-Garonne de pouvoir œuvrer conjointement pour faciliter l'émergence d'un « projet de société » dans les quartiers, construit autour du vivre-ensemble et de la défense et la promotion des valeurs de la République.

Ce partenariat global autour du vivre-ensemble sera construit autour des piliers suivants :

- l'accueil et la mixité sociale dans les collèges ;
- l'action en faveur des quartiers urbains, ces deux piliers pour les quartiers de la politique de la ville ;
- et pour l'ensemble du territoire métropolitain autour de l'accès à la culture.

1. Développer l'accueil et la mixité sociale dans les collèges

La mixité sociale repose sur la garantie d'une non ségrégation et d'un équilibre dans les collèges, entre élèves issus de catégories socioprofessionnelles favorisées et ceux issus de catégories défavorisées.

La mixité sociale à l'école a porté ses effets positifs dans le processus d'apprentissage, mais également pour la socialisation des élèves et d'amélioration du vivre-ensemble. Ainsi, c'est un facteur essentiel de réussite scolaire, porteur des valeurs de l'intégration républicaine.

Le partenariat entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole repose sur les deux priorités suivantes :

- favoriser la mixité sociale dans les collèges de l'agglomération toulousaine ;
- augmenter la capacité d'accueil des collèges existants et construire de nouveaux collèges pour 2022-2024 : 5 nouveaux collèges sont en perspective. Une coopération de recherche foncière sera déployée pour faciliter la réalisation de ces équipements.

Programme d'investissement dans les collèges 2016 – 2024 Toulouse Métropole

	Collèges	Type de travaux	Date limite de mise à disposition du terrain (*)	Date d'ouverture
Opérations terminées	L'Union - Georges Chaumeton	reconstruction	OK	septembre 2017
	Tournefeuille - Pierre Labitrie	extension	OK	septembre 2017
Opérations en cours	Pibrac - Bois de la Barthe	reconstruction	OK	septembre 2019
	Beauzelle	construction	OK	septembre 2021
	Toulouse - St Simon 1 (ex Badiou)	construction	OK	septembre 2021
	Toulouse - Rosa Parks	reconstruction	OK	février 2022
	Toulouse - St Simon 2 (ex Bellefontaine)	construction	OK	septembre 2022
	Toulouse - Georges Sand	extension	OK	septembre 2023
	Toulouse - Ponts Jumeaux	extension	septembre 2019	septembre 2023
	Toulouse nord - Paléficat / Grand Selve	construction	septembre 2019	septembre 2023
	Toulouse sud-est - Malepère / Montaudran	construction	septembre 2019	septembre 2023
	Nord agglomération toulousaine (1)	construction	septembre 2020	septembre 2024
	Toulouse est / Balma	construction	septembre 2020	septembre 2024
	Toulouse ouest / St Martin du Touch	construction	septembre 2020	septembre 2024

(*) les calendriers de mise à disposition des terrains sont donnés à titre indicatif et devront être précisés en fonction de la connaissance de leur disponibilité et de l'analyse des sites d'accueil proposé

2. Faciliter l'accès à la culture :

La culture est un élément essentiel de l'action publique, une des réponses aux défis qui sont aujourd'hui lancés à la République. Tout doit être fait pour la rendre plus accessible et mieux partagée.

Ainsi, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole travailleront à l'élaboration d'une Charte de coopération culturelle, et notamment autour des quatre actions suivantes :

- soutenir la reconversion de l'ancien Hôpital de la Grave en un site à dominante culturelle ;
- mettre en place un partenariat autour des outils numériques pour la culture notamment au travers des actions de la Médiathèque départementale et la Médiathèque José Cabanis à Toulouse ;
- affirmer une coopération entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole sur le devoir de mémoire/la résistance/les archives : un travail sur les modalités pratiques autour du devoir de mémoire sera notamment mise en place en s'appuyant sur le Musée départemental de la résistance et de la déportation, le Monument à la gloire de la Résistance et le site du Castelet de l'ex-prison Saint-Michel à Toulouse ;
- développer un projet social autour de la musique symphonique, projet Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS).

3. Agir en faveur des quartiers urbains et prioritaires :

L'action en faveur des quartiers urbains repose sur différents vecteurs. Pour qu'elle soit la plus opérationnelle possible, Toulouse Métropole et le Conseil départemental de la Haute-Garonne concentreront leurs efforts autour de :

- **la collaboration entre les services sociaux des deux collectivités** : il s'agit d'approfondir la coordination des politiques sociales et de travailler ensemble autour des jeunes publics notamment.
- **la concertation sur l'élaboration de l'ANRU 2** :
 - au-delà des opérations de reconstruction des collèges de Badiou et de Bellefontaine, une coopération est à construire autour de la valorisation du site de Badiou, par exemple, à destination, notamment, des artisans et des start up. Une réflexion est à conduire conjointement sur l'avenir du site pour ne pas le laisser sans activité et conserver une vie dans le quartier (accueil d'activités économiques, actions structurantes de lien social, etc.) ;
 - maintenir le service public pour les quartiers GPV (réimplantation au cœur de la Reynerie, place Abbal, d'un centre social, revalorisation du lac et du château de Reynerie, pôle associatif de Bagatelle, Imaginations Fertiles) :
 - création de la Maison Des Solidarités (MDS) de Borderouge qui intègre le quartier des Izards ;
 - confortement par regroupement des Maison Des Solidarités (MDS) de la Reynerie et Bellefontaine en une Maison Des Solidarités (MDS) dénommée « Basso Cambo » ;
 - sur l'ambitieux programme de démolition des 2 500 logements et de reconstitution de plus de 2 600 logements et en liaison avec les trois principaux bailleurs sociaux (Toulouse Métropole Habitat, Les Chalets, Patrimoine), les deux collectivités travailleront sur l'optimisation du besoin de financement résiduel de ce programme sur la base du protocole de co-financement mis en œuvre par le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

ACCORD DE COOPÉRATION

Entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole

DÉCLARATION COMMUNE POUR UN TRAVAIL CONCERTÉ



Le Président
du Conseil départemental de la Haute-Garonne
Georges MÉRIC

Le Président
de Toulouse Métropole
Jean-Luc Moudenc

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1 Boulevard de la Marquette
31090 Toulouse